

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière	Joyce Bérubé
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui y assiste.

2021-06-100

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-101

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 mai 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-102

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent quarante-six mille cinq cent trente-sept dollars et cinquante-trois (146 537,53 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf (26 279,99 \$), et les salaires nets payés au montant de dix-neuf mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-seize (19 177,96 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-huit (191 995,48 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2238 à 2279

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

2021-06-103

ACHAT DE TROUSSES DE PREMIERS SOINS – NOUVELLES NORMES DE LA CNESST – INSTALLATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MAGASIN ADÉLARD RAYMOND/SÉCURITÉ MÉDIC

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de six (6) trousse de premiers soins pour le centre communautaire, le local des loisirs, le garage, la camionnette, le tracteur ainsi que le bureau administratif, au coût de deux cent quarante-sept dollars et quarante-sept (247,47 \$), taxes en sus, chez l'entreprise Adélard Raymond/Sécurité Médic de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-104

ACHAT DE DRAPEAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – IMPRIMERIE L'EXCALIBUR

CONSIDÉRANT QUE les drapeaux actuels sont détériorés par les intempéries et les années;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane chez l'imprimerie L'Excalibur de Matane au coût de cent quatre-vingts dollars (180 \$), taxes en sus l'unité pour un total de trois cent soixante dollars (360 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-105

ACHAT DE DRAPEAUX FLEURDELISSÉS DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU- QUÉBEC – LOI SUR LE DRAPEAU ET LES EMBLÈMES DU QUÉBEC, CHAPITRES D-12.1, A-2 ET 6

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété par la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, chapitre D12.1, A-2 et 6, que le drapeau du Québec doit occuper la place d'honneur sur tous les édifices relevant de son autorité ainsi que sur les hôtels de ville et les mairies;

CONSIDÉRANT QUE le décret gouvernemental stipule également que le fleurdelysé doit être en bon état et avoir le format international courant, soit une largeur et une longueur qui sont dans une proportion de deux sur trois;

CONSIDÉRANT QU' il est dans la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

D'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux fleurdelisés chez la Société nationale de l'Est-du-Québec, au coût de quarante-cinq dollars (45 \$) taxes en sus l'unité pour un total de quatre-vingt-dix dollars (90\$) taxes en sus, ainsi que les frais de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-106

ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION – LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Ministère du Transport du Québec dans le rapport d'inspection générale des éléments relevant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant l'entretien et la réparation des ponts sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de diminuer les risques lors de la circulation sur ces derniers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de six (6) panneaux de signalisation au magasin Les Ateliers Léopold-Desrosiers au coût de deux cent quarante-neuf dollars et quarante-quatre (249,44 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-107

PLAN DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est partie prenante à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides intervenue avec la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite se prévaloir des services de traitement des matières organiques à la future plateforme de compostage de la Ville de Matane et qu'il est nécessaire de conclure une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis pour la fourniture, par la Ville de Matane, de services de traitement des matières organiques;

EN CONSÉQUENTE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane adhère à l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques, telle que proposée.

D'autoriser le maire, le maire suppléant ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 5 MAI 2021 – FOURNITURE D'ABRASIF, PRÉPARATION ET LIVRAISON – SAISON 2021-2022

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 3 mai 2021 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relativement à la fourniture, la préparation et la livraison de l'abrasif pour la saison 2021-2022.

2021-06-108

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ABRASIF, PRÉPARATION ET LIVRAISON – SAISON 2021-2022 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuder à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., le contrat d'approvisionnement en sable d'abrasif de type CG-14 incluant la préparation, la livraison et l'entrée du matériel avec un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt à sel à Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-deux dollars et douze (22.12 \$) la tonne, taxes en sus, et la somme de cinq dollars (5.00 \$), taxes en sus pour l'entrée du matériel avec un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt et ce, pour la saison hivernale 2021-2022, le tout pour un total de vingt-sept dollars et douze (27.12 \$) la tonne. Conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 2 et 5 mai 2021.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 12 MAI 2021 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES ROCHES, SAINT-RENÉ- DE-MATANE ET SAINT-ULRIC

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 11 mai 2021 dans le cadre de l'appel d'offres relativement aux services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric.

2021-06-109

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES- ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site internet SÉAO dans le cadre des services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric, projet numéro 2021-01-23;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 11 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuder en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit NORDIKEAU inc., le contrat concernant les services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric pour la somme de un million cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et dix-huit (1 134 791,18 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 11 mai 2021, et ce, pour la période de 2021 à 2026.

QUE l'adjudication du contrat à NORDIKEAU inc. est conditionnelle à l'acceptation de l'offre par toutes les municipalités participantes.

QUE le total de la soumission couvre les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric.

QUE le coût du contrat pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'élève à deux cent mille quatre cent treize dollars et cinquante (200 413,50 \$), taxes en sus, pour la période de 2021 à 2026.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, et le contrat liant les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 41200 445, 01 41500 445 et 02 41501 445.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 4 JUIN 2021 – SUIVI TEMPS PLEIN – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 4 juin 2021 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relativement au suivi à temps plein des travaux de traitement de surface sur la route Dufour à Saint-René-de-Matane.

2021-06-110

ADJUDICATION DE CONTRAT – SUIVI TEMPS PLEIN – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR - GHD

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au suivi à temps plein pour les travaux de traitement de surface sur la route Dufour à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuder à GHD le contrat pour le suivi à temps plein pour des travaux de traitement de surface sur la route Dufour, à Saint-René-de-Matane qui sont prévus dans la période du 25 au 31 juillet 2021. Le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 31 mai 2021.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-111

ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE GESTION ET D'ÉDITION DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET FORMATION – LINE BEAULIEU – KALEIDOS

CONSIDÉRANT QUE le site Web de la Municipalité de Saint-René-de-Matane est désuet et qu'il est impossible de faire une mise à jour;

CONSIDÉRANT la possibilité de migrer vers un site préconçu ou encore vers le développement d'un site Web sur mesure pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE créer un nouveau site WEB de sept (7) pages avec un design sur mesure, un module de nouvelles, un diaporama à l'accueil, une zone photo, une zone de documents. De plus l'accompagnement pour l'analyse et la définition du projet, la formation, l'hébergement et le domaine pour 12 mois et cela, au coût de trois mille neuf cent quatre-vingtquinze dollars (3 995 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

2021-06-112

SERVICE D'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT DES RUES- ACHAT REGROUPE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les données de l'analyse d'opportunité;

CONSIDÉRANT la décision prise par le passé d'effectuer la mise à niveau de notre système d'éclairage sur un long terme et de les changer au fur et à mesure que les besoins se présenteront;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE refuser l'offre de la FQM en collaboration avec Énergère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-113

**DEMANDE DE CITOYEN – AMÉNAGEMENT D'UN PARC – MATRICULE 1492-77-3300 –
MONSIEUR SYLVAIN GUÉNARD**

CONSIDÉRANT le désaccord du citoyen concernant l'instauration d'un parc sur le terrain voisin du sien;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartient à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de zonage et de lotissement permettent l'installation d'un parc;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens, du secteur où est situé ledit parc, ont mentionné leur appréciation de l'instauration de ce parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE refuser la demande du citoyen par le fait même, maintenir le parc à l'endroit établi par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DE joindre une lettre d'explication à la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-114

**DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME –
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner Monsieur Arnaud Lombard-Dionne et Madame Gabrielle Giguère à titre d'adjoints techniques en urbanisme pour l'année 2021.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

2021-06-115

PARTENARIAT – PROJET « CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE CIMENT » - COMITÉ DES LOISIRS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a développé le projet « Construction d'une dalle de ciment à la patinoire »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'adresse aux utilisateurs du centre sportif de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'offrir au Comité des Loisirs de devenir les porteurs du projet « Construction d'une dalle de ciment » à la patinoire.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à couvrir les frais excédentaires à l'obtention d'une subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-116

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-04, intitulé « Projet de règlement numéro 2021-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-01 intitulé « Règlement numéro 2009-01 sur le plan d'urbanisme ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-117

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ».

Madame Lyne Gagnon donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-05, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier certaines normes à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-03 intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-118

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE PERMETTRE LES OPÉRATIONS CADASTRALES SUR LES RUES PRIVÉES EXISTANTES, DE PRÉVOIR DES EXEMPTIONS POUR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ».

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-06, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de permettre les opérations cadastrales sur les rues privées existantes, de prévoir des exemptions pour certaines opérations cadastrales ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-02 intitulé « Règlement numéro 2009-02 sur le lotissement ».

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-119

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-05 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN ADJACENT À UNE RUE PRIVÉE EXISTANTE ».

Madame Johanne Fillion donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-07, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-07 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-05 afin de permettre la construction sur un terrain adjacent à une rue privée existante ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2016-05 intitulé « Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORTS D'INTERVENTIONS – CAMPAGNE DE RECHERCHE DE FUITE PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE TYPE 2 – JUILLET ET OCTOBRE 2020 - NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d'octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-06-120

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2021 est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2021 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-121

DEMANDE DE CITOYEN – DÉNEIGEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – MADAME JOSÉE LABRIE ET MONSIEUR JOËL FILLION

CONSIDÉRANT QUE le secteur demandé pour l'ouverture d'une partie de la route de la Montagne par Madame Josée Labrie et Monsieur Joël Fillion;

CONSIDÉRANT les analyses de la situation du déneigement par les années passées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE conserver les paramètres d'ouverture de la route de la Montagne tels qu'ils étaient les années précédentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

2021-06-122

ACHAT ET INSTALLATION – BOSSSES DE DÉCÉLÉRATION – RUE GAGNON – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la demande écrite d'une citoyenne de la rue Gagnon pour l'achat et l'installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de la rue roulent à une vitesse non sécuritaire pour les jeunes y jouant et circulant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat et l'installation de bosses de décélération pour la rue Gagnon.

QUE le coût d'achat est de neuf cent dix-sept dollars et trente-cinq (917,35 \$), taxes en sus, par bosse de décélération et accessoires pour les fixer, plus les frais de transport, chez Tenaquip de Senneville, Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-123

DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, VOLET SOUTIEN AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉFLECTION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – MINISTÈRE DU TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-124

DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME TERRITOIRES, RELÈVE, ENTREPRENEURIAT ET ENTREPRISES DE PETITE TAILLE DU MAPAQ – MONSIEUR JEAN-MAXIME GAGNON

CONSIDÉRANT QUE le programme Territoires, relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec consiste à appuyer financièrement des entreprises agricoles qui ont des projets visant à en accroître l'efficacité et la rentabilité, assurant ainsi leur pérennité;

CONSIDÉRANT l'importance des activités agricoles pour une communauté comme la nôtre;

CONSIDÉRANT l'activité économique que l'agriculture génère;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne son appui à la démarche de Monsieur Jean-Maxime Gagnon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2021

Monsieur le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mai 2021 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-125

DEMANDE D'APPUI – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE – FQM;

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-126

NETTOYAGE ANNUEL DES STATIONS DE POMPAGE – SANI-MANIC;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des stations de pompage doit être effectué chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

DE retenir les services de la compagnie Sani-Manic au coût de deux cent quarante dollars (240 \$) pour le combiné Vacuum et basse pression, quarante-cinq dollars (45 \$) pour l'aide en espace clos et cinquante dollars (50 \$) pour le nécessaire d'espace clos.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent

2021-06-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

DE lever la séance ordinaire du 7 juin 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 20 h 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale
et secrétaire-trésorière